



Compte-rendu sur l'avancement des travaux du Reset Brexit du 5 novembre 2025

Paris, le 5 novembre 2025

L'UNSA était représentée par Martine HARNICHARD, Emilie CERISIER et Franck GARRIGUES.

Ce groupe de travail portait sur la méthodologie d'anticipation dans le cadre de la sortie BREXIT, en l'absence à ce jour de date officielle pour le RESET.

Ordre du jour :

- Présentation des travaux du SIVEP sur les différents scénarii envisagés
- Présentation de fiches de cadrage par statut

Point d'étape sur le RESET BREXIT

À ce jour, aucune date officielle n'a été fixée pour le RESET.

Le 17 novembre constitue une échéance importante : les États membres doivent valider un mandat de négociation qui servira de feuille de route pour la mise en œuvre du RESET. Ce mandat, encore en cours de discussion, inclura des exigences techniques jugées pertinentes. Il lancera ainsi l'ouverture des négociations entre le Royaume-Uni et la Commission Européenne (avec une consultation chaque semaine des représentants des États Membres pendant cette phase).

Anticipation et organisation : un travail collectif

Un groupe de travail sur l'anticipation a été mis en place par la DGAL, avec pour objectif de construire des scénarios organisationnels en mode co-construction.

Les participants sollicités : chefs de poste, adjoints, chefs d'unité selon leurs disponibilités.

Les échanges et documents sont mutualisés via RESANA.

Deux réunions ont déjà eu lieu en septembre et octobre.

Les PCA (Plans de Continuité d'Activité) sont en cours d'actualisation, avec une logique de fonctionnement en mode dégradé.

Prochaines étapes

- Prochaine réunion prévue en novembre,
- Objectif : disposer d'éléments opérationnels consolidés d'ici fin 2025,
- Des fiches par statut (fonctionnaires, stagiaires, CDI, CDD) ont été présentées.

Ressources humaines et cadre juridique

- Aucun impact immédiat sur les effectifs : les départs sont actuellement compensés.
- **Pour les fonctionnaires :**
 - Réaffectation prioritaire dans le périmètre ministériel
 - Accès à la bourse de l'emploi
 - Prime de restructuration conditionnée à un arrêté

- Possibilité d'accompagnement personnalisé et de formation
- L'administration évoque des aménagements possibles pour mieux répondre aux besoins des agents
- **Pour les contractuels :**
 - CDI : pas de cadre juridique spécifique à la restructuration
 - CDD : aucun dispositif réglementaire prévu
 - Stagiaires INFOMA : incertitude persistante sur leur avenir, avec moins de droits que les CDI

Une cartographie des effectifs réalisée par les IGAPS sera présentée lors du prochain GT.

L'UNSA reste pleinement mobilisée pour défendre les droits de tous les agents, quel que soit leur statut, et veillera à ce que les dispositifs d'accompagnement soient à la hauteur des enjeux du RESET Brexit.